

Une «faculté de communication» en gestation

Angèle Dufresne

Les commissaires ont recommandé au Conseil d'administration de l'UQAM qui se réunira le 17 mai prochain de reconnaître officiellement le retrait de facto du Département d'études littéraires, depuis 18 mois, de la Faculté des lettres, langues et communications. Cette recommandation au C.A. est assortie d'un projet de fractionnement du Département des communications en deux unités et de restructuration de la faculté qui les regroupera. La nouvelle faculté remaniée se nommerait Faculté de communication et comprendrait trois unités : l'École des médias à caractère plus professionnel (cinéma, journalisme, médias interactifs, radio, stratégies de production, télévision), le Département de communication sociale et publique (regroupant relations publiques, communication publicitaire, communication-marketing, communication politique, communication interpersonnelle et de groupe, communication interculturelle et internationale) et l'École de langues.

Le Département d'Études littéraires devra se trouver une faculté d'accueil très bientôt car son détachement n'entrera en vigueur que lorsque que cette unité sera ré-hébergée dans une autre faculté. C'est la vice-rectrice à la Vie académique et vice-rectrice exécutive, Mme Danielle Laberge, qui a été mandatée par la Commission des études (C.É.) pour apporter les clarifications nécessaires, à la prochaine réunion de la C.É. le 31 mai, sur les modalités applicables à la période de transition. Elle devra soumettre d'ici

peu un projet de rattachement de ce département, en bonne et due forme, qui en détaillera à la fois les dimensions académiques et administratives.

Elle devra également voir à mettre en place les conditions nécessaires à ce que l'École de langues puisse mieux s'approprier le projet facultaire dans lequel elle est associée. L'Assemblée des maîtres de langues a, en effet, réagi «négativement» au projet de restructuration de la «Faculté de communication» dans lequel, prétend-elle, l'École de langues ne semble pas trouver sa place, et a transmis ses inquiétudes au Conseil académique de la faculté, le 1er avril dernier. La nouvelle appellation de la faculté qui devrait être restructurée ne fait plus mention notamment du terme «langues».

Par ailleurs, le «rattachement administratif provisoire» du Département d'études littéraires à la Faculté des arts qui devait être adopté à la C.É. ne semblait pas au point, ont convenu rapidement les commissaires, car la proposition qui l'aurait confirmé a dû être abandonnée. Certains documents clés manquaient au dossier et les pourparlers entre les deux entités n'étaient, manifestement, pas assez avancés pour valider ce rattachement, même provisoire. La doyenne intérimaire de la Faculté des arts, Mme Louise Julien, a expliqué aux commissaires pourquoi le comité de régie de la faculté (composé de tous les directeurs des départements et écoles) avait refusé unanimement ce rattachement, souhaitant discuter davantage des modalités et

impacts qu'il aurait sur la faculté. Il semblait donc tout à fait prématuré de parler d'une «nouvelle faculté des Arts et Lettres», telle que l'envisageait le directeur du Département d'études littéraires, M. Max Roy, dans une lettre figurant au dossier de la C.É.

Plusieurs rencontres informelles de professeurs de la Faculté des arts et du Département d'études littéraires ont eu lieu au cours de la dernière année, mais une seule peut être qualifiée de formelle avec le Groupe de définition et d'orientation de la Faculté des arts, le 7 avril dernier, qui regroupait 17 personnes dont deux représentants du Département d'études littéraires. Les échanges devraient sans doute reprendre lors de la prochaine réunion de ce groupe prévue le 3 mai. Un rattachement de ce département à la Faculté des sciences humaines ne semble pas envisagé pour le moment, comme l'a indiqué le doyen Robert Proulx aux membres de la Commission des études.

Politique internationale

Les commissaires ont recommandé également au Conseil d'administration d'adopter le projet de politique internationale qui a complété les étapes d'une vaste consultation, de changer le nom du Bureau de la coopération internationale en celui de «Service des relations internationales» et d'en modifier le mandat (conformément à l'article 8.6 de la politique). Afin d'adopter le calendrier d'implantation de la nouvelle politique qui fixe à mai-juin 2005 la mise en place du Comité-conseil pour le développement international et à l'automne



Photo : PHOTOS.COM

2005 la définition des orientations et priorités relatives aux champs d'activités internationales d'enseignement, de recherche et de création.

Politique facultaire institutionnelle

Le dossier chemine. La consultation a suscité un très grand intérêt dans la communauté universitaire et le groupe de travail piloté par le vice-recteur aux Affaires publiques et au développement, M. Pierre Parent, a reçu 58 avis provenant des conseils académiques facultaires (7), des départements et écoles (28), des comités de programmes (8), des instituts (5), des associations d'étudiants, d'employés et des professeurs associés de l'ISE (4), de services administratifs (2) de syndicats (3) et de l'Association des cadres de

l'UQAM.

Les avis portaient majoritairement sur les articles du projet de politique concernant le statut du doyen, le rôle et le soutien à accorder aux vice-doyens, le mandat du Comité des doyens, le rôle et la pertinence du poste de directeur administratif, la gestion des ressources facultaires, le rattachement et la gestion des ressources interfacultaires et le rattachement et la gestion des instituts. Le groupe de travail a remis son rapport à la vice-rectrice Danielle Laberge qui verra à préparer la version finale du document à présenter prochainement à la Commission des études •